

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse:

Aujourd'hui, 10 juin, s'est ouverte devant la Cour internationale de Justice la procédure orale en l'affaire de l'effet de jugements du Tribunal administratif des Nations Unies accordant indemnité, affaire soumise à la Cour, pour avis consultatif, par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Cour a tenu deux audiences. Au début de l'audience du matin, le Président a exposé que, conformément à l'article 66, paragraphe 2, du Statut, la demande d'avis avait été communiquée aux Membres des Nations Unies et à l'Organisation internationale du Travail considérés comme susceptibles de fournir des renseignements sur la question; que des exposés écrits avaient été reçus du Secrétaire général des Nations Unies, de l'Organisation internationale du Travail et des Gouvernements des Etats ci-après (par ordre de date de réception): France, Suède, Pays-Bas, Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Philippines, Mexique, Chili, Irak, Chine, Guatemala, Turquie, Equateur; que le Secrétaire général des Nations Unies ainsi que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, des Pays-Bas, de la Grèce et du Royaume-Uni avaient désigné des représentants pour prendre la parole aux audiences.

Le Président a constaté la présence devant la Cour des représentants ci-après:

Pour le Secrétaire général des Nations Unies:

M. Constantin Stavropoulos, Directeur principal chargé du département juridique

Pour les Etats-Unis d'Amérique:

The Honorable Herman Phleger, Conseiller juridique du Département d'Etat

Pour la République française:

M. le Professeur Paul Reuter, Jurisconsulte adjoint du Ministère des Affaires étrangères

Pour la Grèce:

M. le Professeur Jean Spiropoulos, Conseiller juridique du Ministère Royal des Affaires étrangères de Grèce

Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord:

The Right Honorable Sir Reginald Manningham Buller, Q.C., M.P.,
Solicitor-General

assisté de: M. F.A. Vallat, Conseiller juridique adjoint
du Foreign Office

Pour

Pour les Pays-Bas:

M. le Professeur A.J.P. Tammes, de l'Université d'Amsterdam

assisté de: Dr. W. Riphagen, Jurisconsulte du Ministère
des Affaires étrangères, comme conseil
M. J.J. Fekkes, de la Direction des Organisa-
tions internationales au Ministère des
Affaires étrangères
Dr. C.W. van Santen, Jurisconsulte adjoint du
Ministère des Affaires étrangères, comme
conseillers experts.

Le Président a enfin donné la parole à M. Stavropoulos, repré-
sentant du Secrétaire général.

M. Stavropoulos a commencé son exposé au cours de l'audience du
matin et l'a achevé au cours de l'audience de l'après-midi.

La parole a ensuite été donnée à M. Herman Phleger, représentant
des Etats-Unis d'Amérique.

La prochaine audience de la Cour s'ouvrira demain le 11 juin à
10 h. 30. M. Herman Phleger aura la parole pour continuer son
exposé.

La Haye, le 10 juin 1954